

# Achetez votre composteur !

A partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Le compostage contribue à la baisse significative de la production d'ordures ménagères - moins 34.2 kg par habitant par an (soit 510 tonnes représentant 106 604 € pour le seul traitement, soit environ 12 €/foyer) et à la réduction des déchets verts déposés en déchèterie. Le compostage participe aussi à la préservation de l'environnement. Engrais naturel, il améliore la structure des sols et en augmente la fertilité.

Afin d'encourager les particuliers à adopter des pratiques de jardinage et de gestion de leurs déchets plus écologiques, la Communauté de Communes lance une campagne de distribution de composteurs à tarif préférentiel.

## Informations pratiques :

Le composteur en bois :

**35€ l'unité** (coût réel 77.94€ TTC, soit 42.94€ pris en charge par Brionnais Sud Bourgogne)

Contenance : 400 litres dimensions monté largeur 72 X profondeur 85 X hauteur 84 cm  
Matière : bois épicéa/sapin origine France, certifié PEFC.

En bonus : un guide pratique de compostage et un bio-seau de 7 litres gratuits.

Remis non monté, avec notice et visseries.

## Retrait et paiement :

Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne

4 rue Elie Maurette - 71170 CHAUFFAILLES

Tél : 03.85.26.52.20 aux horaires suivants :

lundi à jeudi de 9h à 12h et 13h30 à 17h,

vendredi de 9h à 12h.



Un justificatif de domicile sera exigé. Dans la limite d'un par foyer et des stocks disponibles.

35 € le  
composteur  
en bois !



Environnement

Service communautaire  
Brionnais Sud Bourgogne